

« Habitat indigne, insalubre, non décent »

12 octobre 2021

Tous mobilisés pour la *santé*
de 6 millions de personnes en Occitanie

Habitat et enjeux sanitaires?

■ Définition santé OMS:

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

■ Logement: un des déterminants de base de la santé

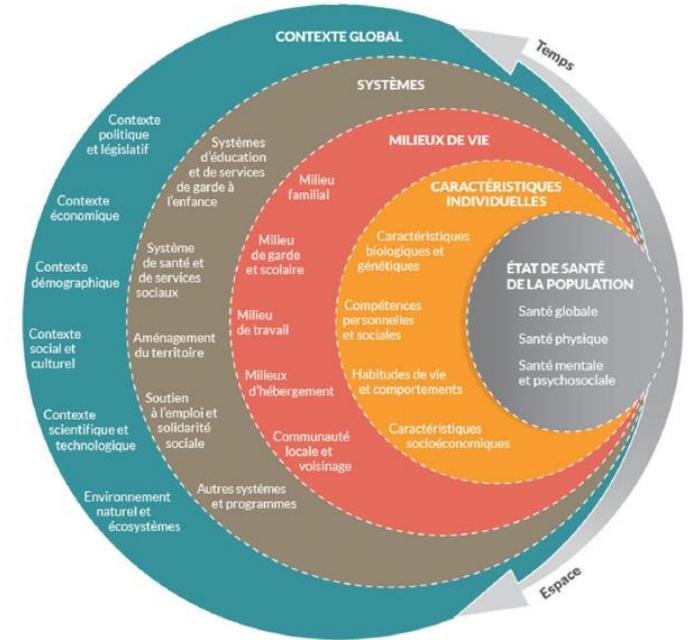


Figure 1 : Carte de la santé et de ses déterminants, extrait de Santé et services sociaux Québec (2012)

Logement indigne, insalubre, non-décent: de quoi parle-t-on ? (1)

Définition juridique loi MOLLE du 25 mars 2009-

“ Constituent un habitat indigne :

- les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage,
- ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.”

Inclut: insalubrité, péril, saturnisme, caves, combles, habitats précaires....

Logement indigne, insalubre, non-décent: de quoi parle-t-on ? (2)

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne constitue pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. *OMS – 1946*

Ainsi sont concernés, outre les risques pour la santé corporelle, le mal-être lié à la sur-occupation, l'absence d'éclairage naturel, l'exiguïté, ...

La sécurité fait référence aux menaces pour l'intégrité physique des personnes, menaces pouvant être dues à des chutes d'éléments bâtis ou de matériaux, à des défauts de protection (absence de garde, rambarde descellés ...), au risque d'incendie et de panique.

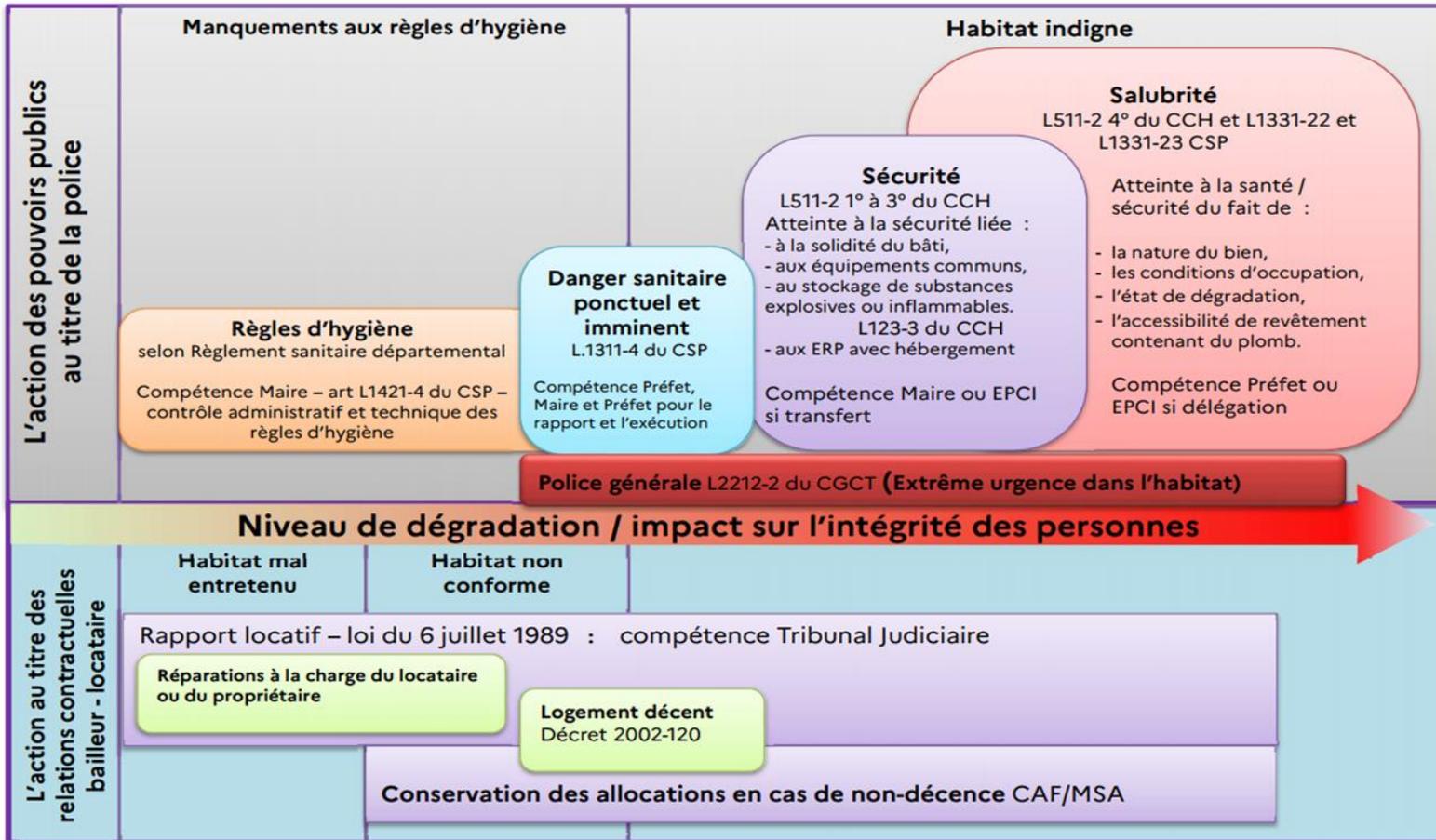
Logement indigne, insalubre, non-décent: de quoi parle-t-on ? (3)

Notion d'origine pénale (article 34 de la loi n° 2003-239 pour la sécurité intérieure du 18 mars 2003)

Article L.225-14 du code pénal

« Le fait de soumettre une personne, dont la **vulnérabilité** ou l'**état de dépendance** sont **apparents** ou connus de l'auteur, à des **conditions** de travail ou **d'hébergement** incompatibles avec la **dignité humaine** est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende. »

Habitat indigne, indigne, non-décent



Habitat indigne: risques pour la santé et la sécurité

- Risque de survenue ou d'aggravation de pathologies :
 - maladies infectieuses ou parasitaires
 - maladies pulmonaires, asthme et allergies
- Risque de saturnisme
- Risque d'intoxications au monoxyde de carbone
- Risque de survenue d'accidents :
 - électrocution, chute, blessure,
- Risque d'atteintes à la santé psychosociale ou mentale
 - stress, dépression, fatigue, perturbation du sommeil, ...

Risques de maladies infectieuses ou parasitaires



- **Mauvaise évacuation des eaux usées....**



Absence d'eau potable

- Accumulation de déchets putrescibles
- Présence d'animaux ou nuisibles



- **Descente d'eaux usées intérieures fuyardes**

Risque de maladies pulmonaires, asthme, allergies



- ❖ **Moisissures**
 - Penicillium,
 - Cladosporium
 - Aspergillus



- **Fuites d'eau**

- **Infiltrations d'eau**



Risque de maladies pulmonaires, asthme, allergies

Risques de maladies pulmonaires, asthme et allergies



- Absence d'isolation

- absence, excès ou insuffisance de ventilation



- absence / insuffisance de chauffage



Risque de saturnisme



- ❖ Présence de **peintures anciennes dégradées contenant du plomb** (*immeuble généralement <1949*)

- ❖ **Effets sur la santé**
 - retard intellectuel,
 - retard de croissance,
 - agitation, irritabilité,
 - troubles du sommeil,
 - anémie,
 - atteinte du rein
 - Encéphalopathie, décès

Risque d'intoxication au monoxyde de carbone



- **Appareils** défectueux, vétustes, non entretenus
- **Ventilation** défectueuse
- Mauvaise évacuation des gaz brûlés
- **Utilisation inappropriée...**

- **CO = mauvaise combustion : gaz toxique, invisible et inodore**

première cause de mortalité par gaz toxique en France
(chaque année : 5000 victimes dont 1000 hospitalisées et 100 décès)



Risque de survenue d'accident (électrisation/électrocution, intoxication)



■ Risque d'explosion, accidents corporels, brûlures

- ❖ installation électrique non sécurisée :
 - ✓ surtension, contact direct,
 - ✓ absence disjoncteurs différentiel,
 - ✓ équipement endommagé,

...

installation de gaz non-sécurisée :

- ✓ mauvais état tuyaux,
- ✓ absence système d'arrêt,..

Risque de survenue d'accident

Risque de chute

- absence garde-corps
- absence de mains courantes, rambardes,
- marches d'escaliers irrégulières



- défaut de planéité du plancher



Risque de survenue d'accident

Risque pour la sécurité



Effondrement
et chutes
d'éléments



Risque d'atteinte à la santé mentale



- Insuffisance voire absence d'éclairage naturel direct,
- Absence de vue horizontale ou prospect,
- Insuffisance d'isolation phonique pouvant entraîner des nuisances sonores génératrices de stress et d'une perturbation du sommeil,
- Pièce exiguë au niveau de la surface et/ou du hauteur sous plafond

Modalités d'intervention de l'ARS

- Signalement
- Visite sur place pour évaluation sanitaire du logement
- Engagement de la procédure CCH/CSP appropriée
- Prescriptions de travaux/hébergement/relogement
- Suivi des arrêtés: travaux d'office, hébergement-relogement, astreintes administratives, signalement au Procureur de la République

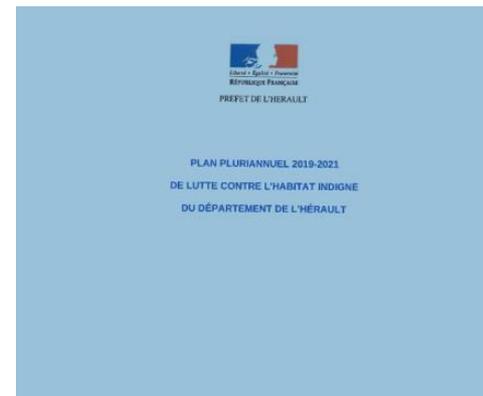
Logement indigne, insalubre, non-décent: une multitude d'acteurs

Un sous-préfet référent désigné

Un pôle départemental pour créer la synergie entre les nombreux acteurs et acter une organisation: DDTM, ARS, DDETS, ADIL, SCHS, délégués des aides à la pierre (EPCI)

Un protocole d'engagement

Un plan d'actions pluriannuel 2019-2021





Remerciements au Pôle National de Lutte contre l'Habitat Indigne

Pour aller plus loin:

*Haut Conseil de la santé Publique : **Facteurs contribuant à un habitat favorable à la santé – Etat des lieux des connaissances et de recommandation pour asseoir des politiques publiques pour un habitat sain** (janvier 2019)*

Circulaire n°DGS/SD7C/DGUHC/IUH4/293 du 23 juin 2003 relative à la grille d'évaluation de l'insalubrité

Pour en savoir plus
sur la santé en Occitanie :
www.occitanie.ars.sante.fr

